

LE SECTEUR INFORMEL, UN CONCEPT PERTINENT POUR
L'ANALYSE DES MARCHES DU TRAVAIL ET POUR LA
DEFINITION DE POLITIQUES APPROPRIÉES DE CREATION
D'EMPLOI : L'EXEMPLE DU VIET NAM EN TRANSITION

Jacques Charmes
ORSTOM, Paris

L'adoption, en 1993, d'une définition internationale du secteur informel en tant que concept de population active a marqué la consécration d'une terminologie qui, bien que continuant à susciter des polémiques, s'est révélée utile à la mesure et à la compréhension d'un phénomène particulièrement significatif des évolutions économiques qu'ont connues les pays en développement et même les pays industrialisés.

Après avoir rappelé les termes de la nouvelle définition, on s'efforcera de montrer en quoi elle peut s'appliquer opportunément au cas des économies en transition et de l'économie vietnamienne en particulier, dans un contexte de reflux du salariat.

Les segments du marché du travail que définit ce nouveau concept permettent de mieux adapter à des réalités complexes, mouvantes et méconnues, des politiques de promotion qui veulent et doivent être aussi souples et peu interventionnistes que possible.

Charmes Jacques. (1995)

Le secteur informel : un concept pertinent pour l'analyse des marchés du travail et pour la définition de politiques appropriées de création d'emploi : l'exemple du Viet Nam en transition

In : L'impact des transformations économiques sur le développement des ressources humaines, l'emploi et le secteur informel au Viet Nam et en Asie du Sud-Est : résumés des communications

Hanoi: MOLISA ; ORSTOM, p. 57, 1995/11/15-17